

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 28 septembre 2015 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : [INTV1523011S](#)

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Véronique Degenne, cheffe de la mission du contrôle interne et de l'audit et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mmes Martha Breeze et Sylvana Maurade, auditrices internes, et à M. Laurent Beeler, auditeur interne, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la mission du contrôle interne et de l'audit, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 septembre 2015.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
Y. IMBERT